# RÉSUMÉ DES MANDATS Deuxième réunion de la Coalition montréalaise pour la rémunération des stages

1<sup>er</sup> octobre 2017 - Cégep Marie-Victorin

# 2. Membership

 Que la coalition puisse compter parmi ses membres, en plus des associations étudiantes (qu'importe leur affiliation), des syndicats et des groupes politiques, communautaires ou autres ainsi que des personnes à titre individuel, appuyant activement la rémunération des stages de toute discipline et de tout niveau d'enseignement.

## 3. Revendications

Considérant que le travail effectué par les étudiant.es comporte une dimension qualitative reliée à l'acquisition de compétences (discipline, rédaction, lecture, etc.) et que cette dimension est occultée dans la définition législative du travail salarié, qui considère uniquement sa dimension le plus visible, soit sa dimension quantitative (nombre d'heures exécutées en moyenne, tâches clairement définies et calculables, subordination envers un seul employeur sur un lieu de travail fixe, etc.);

Considérant que les heures de cours et de travail scolaire effectuées par les étudiant es préalablement et à l'extérieur des milieux de stages ne concordent pas avec cette définition, mais qu'elles contribuent pourtant à rendre possible l'exécution de ces derniers en dotant les étudiant es des habiletés nécessaires pour effectuer le stage;

Considérant que les étudiant.es doivent régulièrement, contre leur propre gré, s'endetter et se trouver des "boulots étudiants" en s'insérant dans un rapport de subordination envers un.e conjointe, leurs parents ou une institution bancaire. Ces mêmes "boulots étudiants" sont souvent précaires, exigeants sans une rémunération à leur juste valeur et éloignés de tout ce qui touche au domaine d'études de l'étudiant.e;

Considérant que les formations académiques post-secondaires forment intensivement les étudiant.es et les obligent à accomplir de plus en plus de tâches gratuites en leur promettant des emplois inexistants, de plus en plus atypiques et précaires;

Considérant que le travail émotionnel et de soin (care) est réalisé en grande partie par des femmes à la maison et que cette forme de travail non salarié est historiquement dévalorisée et continue de l'être avant et après le dénouement des stages;

Considérant que la réponse gouvernementale à la rémunération des stages pourrait engendrer le contingentement des programmes scolaires avec des stages obligatoires;

Que la coalition exige l'ajout d'un article à la Loi sur les normes du travail (LNT) stipulant l'interdiction des stages non rémunérés.

Que la coalition revendique que les établissements d'enseignement dont des programmes impliquent la complétion de stages, obligatoires ou non, à des fins de reconnaissance par crédits académiques exigent que ceux-ci soient rémunérés.

Que la coalition exige l'abrogation des articles 3 (paragr. 5) et 77 (paragr. 7) et de la partie suivante de l'article 88: "et les stagiaires dans un cadre de formation ou d'intégration professionnelle reconnu par une loi" de la LNT.

Que la coalition exige l'abrogation de l'article 2 (paragr. 2) du Règlement sur les normes du travail (RNT).

 Que la coalition reconnaisse que les stages non rémunérés s'inscrivent dans un système d'exploitation du travail gratuit, système qui exploite d'abord le travail des femmes.

# 4. Actions régionales

- Considérant que plusieurs étudiant.es et stagiaires participeront à une journée de visibilité en Europe et au Canada dans le cadre de la journée internationale des stagiaires du 10 novembre;
  - Que les participants à la coalition élaborent une déclaration commune en faveur de la rémunération de tous les stages et qu'elle appelle à la grève des stages.
  - Que cette déclaration soit publiée le 10 novembre prochain, dans le cadre de la Journée internationale des stagiaires.
  - Que tous les groupes ou associations signataires de cette déclaration soient en faveur de la rémunération de tous les stages à tous les niveaux et qu'ils participent à l'organisation d'activités de sensibilisation ou de mobilisation dans le cadre de la journée du 10 novembre.
- Qu'un comité de rédaction soit créé pour rédiger un premier jet de déclaration d'ici une semaine.
- Que la coalition organise un rassemblement commun lors de la journée du 10 novembre dans le cadre de la journée internationale des stagiaires.

### 10. Levée

 Que la prochaine réunion de la coalition se tienne la fin de semaine du 25-26 novembre à l'Université de Montréal.